Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1227-DE

Ploeren
KÊR PLOVEREN - MORBIHAN SUD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 25/1227
DU 8 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice 28
Nombre de conseillers présents..... 23
Nombre de votants..... 27

Le conseil municipal s'est réuni le huit décembre deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle de la mairie, sous la présidence de Gilbert LORHO, Maire, suivant convocation du premier décembre deux mil vingt-cinq.

Présents :
Gilbert LORHO, Maire.
Bernard RIBAUD, Monique THIRE, André GUILLEMOT, Noël ADAM, adjoints au Maire.
Laurence RESNAIS, Guénaëlle DOLOU, Sandrine GOUBAUD, Raymond CASTENDET, Olivier LE COUVIOUR, Emmanuelle LE CHEVILLER, Alain ROGER, Catherine WAREMBOURG, Guy GAHENEAU, Charlotte BERVAS, Jean-Yves LE MENE, Cindy JACQUET, Annick NEUMAGER, Jean-Louis BERTHOU, Yannick CAOUDAL, Gaëlle BUCH, Bernard FLEURY, Evelyne LE MARTELOT, conseillers municipaux.

Absents :
Marie-Andrée QUINIOU qui a donné pouvoir à Bernard RIBAUD
Sylvie LASTENNET qui a donné pouvoir à Jean-Yves LE MENE
Marie-Noëlle DENECE qui a donné pouvoir à Jean-Louis BERTHOU
Aurélien LE BRETON qui a donné pouvoir à Raymond CASTENDET
Guenhaëlle PEDRONO

Secrétaire de séance :
Cindy JACQUET

OBJET : Modifications des statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Morbihan Energies)

Monsieur le Maire présente le rapport suivant :

Par délibération n°2025-49 en date du 23 septembre 2025 (pièce jointe) le Comité Syndical de Morbihan Energies a approuvé une nouvelle version des syndicats du Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan ainsi que la mise à jour des annexes N° 1 et N° 2.
Copie lettre du Président de Morbihan Energie en date du 30/09/2025 jointe en annexe.

Cette modification des statuts vise à :
- Clarifier les compétences optionnelles et les activités accessoires du syndicat (en particulier la nécessité de mentionner explicitement en compétence statutaire à caractère optionnel « la production d'énergie renouvelable » ;
- Actualiser les statuts pour intégrer les récentes évolutions législatives (notamment « personne morale organisatrice » (PMO) dans les opérations d'autoconsommation collective d'électricité, le « schéma directeur des infrastructures de recharge des véhicules électriques » (- SDIRVE -) ;
- Préciser les conditions dans lesquelles chaque membre transfère au syndicat tout ou partie des compétences qu'il exerce ;

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-215601642-20251208-25_1227-DE

- Mettre à jour l'annexe n°1 « liste des membres », intégrant l'adhésion de nouveaux membres (Belle Ile En Mer Communauté, Blavet Bellevue Océan Communauté, Centre Morbihan Communauté, De l'Oust à Brocéliande Communauté, Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, Ploermel Communauté). Les 13 intercommunautés à fiscalité propre du Morbihan sont désormais membres de Morbihan Energies ;
- Mettre à jour l'annexe n°2 « liste des collèges électoraux » pour les communes membres de moins de 20 000 habitants, tenant compte de la création des communes nouvelles et des évolutions démographiques.

Pour que cette modification soit effective, l'accord des membres de Morbihan Energies est nécessaire, dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement (articles L.5211-20 et 5211-5- II du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification statutaire, dans le délai de 3 mois à compter de la présente notification. A défaut de délibération dans le délai imparti, la décision sera réputée favorable.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'APPROUVER** la modification des statuts de Morbihan Energies ;

- **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté par un vote à main levée qui a donné le résultat suivant :
POUR : 26
DEPORT: 1 (Charlotte BERVAS)

Fait à Ploeren, le 8 décembre 2025

Le Maire,
Gilbert LORHO

MAIRIE DE PLOEREN (MORBIHAN)

La secrétaire de séance,
Cindy JACQUET